

Avis

L'Office fédéral des assurances sociales publie:

**Bonifications complémentaires uniques
pour la génération d'entrée:
Tablette et exemples d'application pour l'année 1985**

Le Conseil fédéral, compte tenu de l'article 33 LPP (prestations minimales pendant la période transitoire) a édicté aux articles 21 à 23 de l'ordonnance du 18 avril 1984 (OPP 2) des dispositions plus détaillées quant à la manière de régler le problème de la génération d'entrée. L'Office fédéral des assurances sociales a par conséquent établi la tablette et les exemples d'application pour l'année 1985.

8 pages, n° de commande 318.762.85 f; prix 80 centimes

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

29540

[21]

L'Office fédéral des assurances sociales a publié:

Rapport sur la situation de la famille en Suisse

Le rapport expose la situation sociologique, structurelle, démographique et économique de la famille et donne un aperçu des diverses mesures prises par la Confédération en faveur de la famille.

Prix: 15 fr. 50

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

25021

[14]

Avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.11.1985
Date	
Data	
Seite	1447-1447
Page	
Pagina	
Ref. No	10 104 554

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.